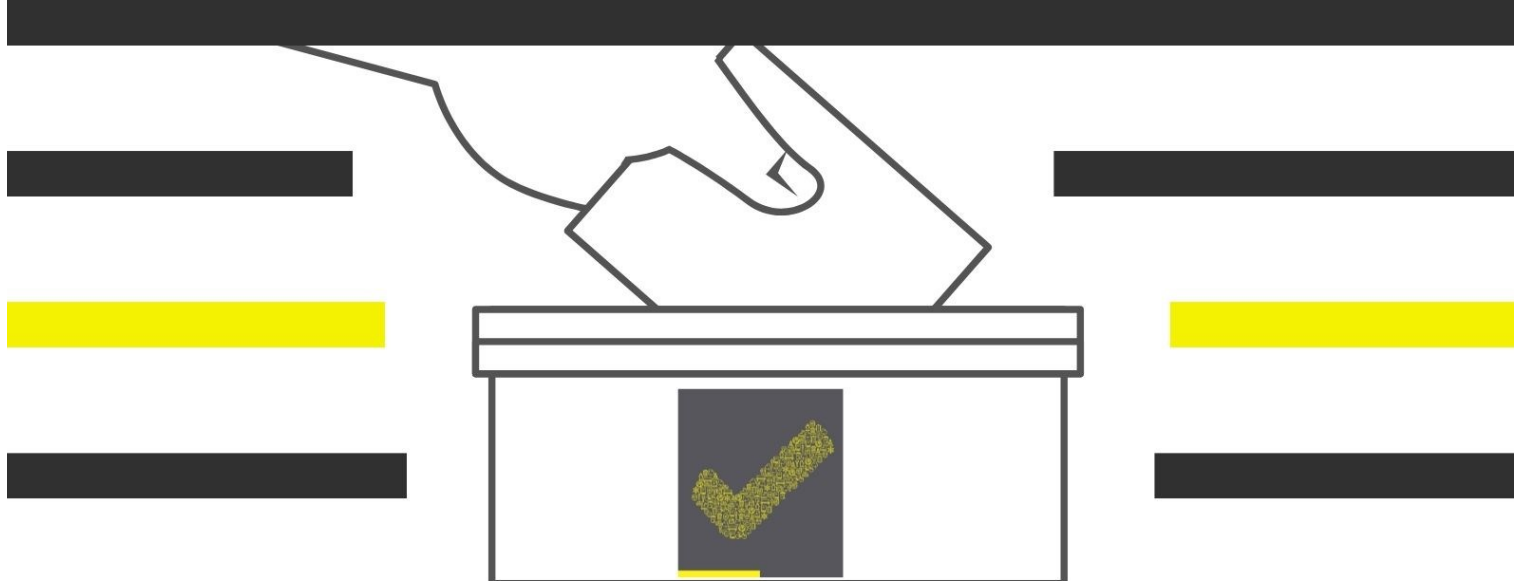


An illustration at the top of the page shows a hand dropping a ballot into a ballot box. The box has a large checkmark on its front. The background consists of several horizontal bars in black and yellow.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

TROUSSE DE L'ÉLECTEUR ET DU CANDIDAT

Ayez un impact sur notre communauté,
faites valoir votre droit de vote!

WWW.VILLE-TROIS-PISTOLES.CA
418 851-1995

Électeur

Pourquoi voter?

Parcs, signalisation routière, patinoire extérieure, service d'incendie, piscine publique, culture, sports et loisirs, bibliothèque, voirie: tous ces services publics sont gérés par la Ville de Trois-Pistoles. Les décisions des élu·es et élus municipaux ont des répercussions directes sur notre quotidien. En septembre 2017, une loi a d'ailleurs reconnu les municipalités comme des gouvernements de proximité.

Pouvez-vous voter?

Pour voter, vous devez remplir les conditions suivantes :

- Être inscrite ou inscrit sur la liste électorale;
- Avoir 18 ans ou plus le jour de l'élection;
- Avoir la citoyenneté canadienne au plus tard le 1er septembre 2021;
- Ne pas être sous curatelle ni avoir perdu vos droits électoraux.

Vous devez également remplir l'un des deux groupes de conditions suivants le 1er septembre 2021:

Si votre domicile est situé dans la municipalité, vous devez habiter au Québec depuis au moins six mois. Vous êtes dans cette situation? Vous pouvez vérifier votre inscription sur la liste électorale en ligne ou en communiquant avec nous d'ici le 1er septembre 2021. Ensuite, pendant la période électorale, assurez-vous que votre nom est écrit sur l'avis que votre municipalité vous enverra par la poste. S'il n'y est pas, vous devez vous présenter à l'endroit indiqué sur cet avis pour vous inscrire ou modifier votre inscription. **Si vous voulez voter, votre nom doit être sur la liste électorale. Vous pouvez aussi communiquer avec la présidente d'élection Mme Nancy Dubé pour en savoir plus (voir ses coordonnées à la page 3).**

OU

Si votre domicile n'est pas situé dans la municipalité, vous devez :

- Être propriétaire d'un immeuble (chalet, immeuble à logements, etc.) ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois;
- Avoir transmis à la municipalité une demande d'inscription à la liste électorale ou une procuration, par écrit, dans les délais prévus.

Vote par correspondance

Vous avez de la difficulté à vous déplacer et vous êtes hébergés dans une installation enregistrée auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux ou vous êtes ordonné ou recommandé à l'isolement par les autorités de la santé publique? Inscrivez-vous sur la liste de vote par correspondance afin d'éviter de vous déplacer. Il suffit d'en faire la demande à la présidente d'élection, Mme Nancy Dubé (voir ses coordonnées à la page 3). D'autres informations vous seront communiquées par la présidente d'élection afin de vous aviser des procédures qui seront mises en place pour le déroulement de ce vote.

Candidat

Comment déposer votre candidature

Les personnes souhaitant déposer leur candidature peuvent se procurer dès maintenant le formulaire de candidature à l'hôtel de ville afin de se préparer à l'élection. Vous devrez ensuite le déposer dûment rempli entre le 17 septembre et le 1er octobre 2021 auprès de la présidente d'élection, Mme Nancy Dubé.

Le DGEQ met à votre disposition un guide afin d'éclaircir toutes les étapes du processus en vous expliquant tous vos droits en tant que futur candidat ou en tant que candidat officiel à l'élection. Ce guide est disponible en ligne au www.presentezvous.gouv.qc.ca. Vous pouvez également demander une copie à l'hôtel de ville.

Sachez qu'il est du devoir de la présidente d'élection d'informer, de répondre aux questions des futurs candidats et de permettre à tous les citoyens d'exercer leur droit démocratique. La présidente d'élection est disponible lorsque le bureau municipal est ouvert et elle se fera un plaisir de s'entretenir avec vous. Le cas échéant, veuillez prendre rendez-vous, au préalable, auprès de cette dernière.

ÉQUIPE ÉLECTORALE

Mme Nancy Dubé, présidente d'élection

418 851-1995 poste 4226 / greffe@ville-trois-pistoles.ca

En tant que présidente d'élection, Mme Dubé est responsable du déroulement de l'élection 2021. Elle est en charge de nommer son équipe d'employés d'élection, de veiller à ce que l'élection se déroule selon la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Pour toutes questions concernant le déroulement des élections, veuillez communiquer avec elle.

Mme Pascale Rioux, secrétaire d'élection

418 851-1995 poste 4228 / dg@ville-trois-pistoles.ca

En tant que secrétaire d'élection, Mme Rioux assiste la présidente d'élection dans toutes ses tâches et dans toutes ses fonctions tout au long du processus électoral.





PERSONNEL D'ÉLECTION RECHERCHÉ

Plusieurs postes sont à combler pour la Commission de révision de la liste électorale (octobre), le vote par anticipation (31 octobre) et le scrutin général (7 novembre).

Postes à combler:

- Préposés à l'accueil
- Scrutateurs
- Secrétaires de bureaux de vote
- Membres de la table de vérification de l'identité de l'électeur
- Personnes responsables de l'information et du maintien de l'ordre (PRIMO)
- Réviseurs et agents réviseurs

Déposez votre candidature et c.v. avant le 1er septembre 2021 à l'attention de la greffière et présidente d'élection, Mme Nancy Dubé par courriel à **greffe@ville-trois-pistoles.ca** ou à **l'hôtel de ville** (5, rue Notre-Dame Est, Trois-Pistoles).